

**COMPTE RENDU  
DE REUNION**

Date : 15/10/2019

Lieu : SALLE DU CONSEIL

**Membres** :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX – Sylvie LARCHEVEQUE - Stéphane LHUISSIER

**Absents excusés** : Sylvie LARCHEVEQUE – Joël PUJADE

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion** : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 18/10/2019

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 2 sur 5
---------------------------------	----------------------------------------

## **ORDRE DU JOUR**

1. Maison NIZIER
2. Point budgétaire au 15/10
3. DIA PERION/ DEMONTIS
4. Demande de renforcement du poste électrique de SAUZET
5. Four communal
6. Souscription et adhésion au nouveau contrat d'assurance contre les risques statutaires
7. Soirée Astronomie
8. Questions diverses

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- DIA PRADEN/DELABIT
- Soirée Astronomie du 27 Septembre

Le Conseil Municipal approuve ces ajouts à l'unanimité.

Sylvie LARCHEVEQUE, absente, donne son pouvoir à Patrick PALISSE.

### **1. MAISON NIZIER**

Le Maire fait une présentation de l'avancement du dossier Maison Nizier.

Le montant total des subventions obtenues à ce jour est de **128 745 €**, ainsi réparties :

- DSIL (Etat) : 74399 €
- Région pour la partie Commerce : 34068 €
- Région pour la partie Maison : 10 457 €
- Fonds de concours : 8320 €
- Département pour la partie maison 1 500 €

La réponse du Département à la demande de subvention de la commune pour la partie Commerce est attendue.

L'avancement du dossier technique est le suivant :

- Permis de Construire obtenu en septembre
- Désamiantage de la bâtisse réalisé au mois d'Aout
- Le retrait du plomb sera réalisé d'ici la fin de l'année pour un montant de 5428 € TTC

L'appel d'offre pour travaux a été lancé le 11/10 pour réponse le 14/11 (une entreprise s'est déjà manifestée).

### **2. POINT BUDGÉTAIRE AU 15/10/2019**

L'avancement budgétaire au 15 octobre concernant le budget de fonctionnement est le suivant (en euros) :

- Charges à caractère général : 50 423,46 attendus pour 48 492,66 réalisés soit - 3,83 %
- Charges de personnel et frais assimilés : 84 779,13 attendus pour 87 316,00 réalisés soit -1,60%
- Autres charges de gestion courante : 56 889,53 attendus pour 65 038,00 réalisés soit -7,65%

Au global le total des dépenses de gestion est de 177.476,80 attendus pour 170.146,11 réalisés soit des dépenses en retrait par rapport à l'objectif de - 4,13%.

Les recettes de fonctionnement se montent à 204 133,45 € permettant d'escompter un résultat annuel positif.

La trésorerie nette, hors emprunt, de la commune au 15 octobre est de **161 930 €**.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 5
---------------------------------	----------------------------------------

Concernant le budget d'investissement le total des dépenses d'équipement est de 136 097,69 € dont 111 806 € pour la maison Nizier essentiellement, 11 196 € de voirie (notamment création de cassis de sécurité aux abords de l'école) et le reste en travaux courant. Le remboursement du capital des emprunts se monte à 22 306,29 €. Le montant total des dépenses d'investissement est de 166 277,43 €. Le montant total des recettes d'investissement est de 137 649,75 € hors transfert prévu du résultat budgétaire 2018 de 34918,41 € ce transfert n'étant pour l'instant pas nécessaire en raison du niveau de la trésorerie.

### **3. DIA PERION/ DEMONTIS**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse sise à LE PIN, parcelles B343/881/882, de superficie 1240 m2.

### **4. DIA PRADEN/DELABIT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse sise à LE PIN, parcelle A 666, de superficie 226 m2.

### **5. DEMANDE DE RENFORCEMENT DU POSTE ELECTRIQUE DE SAUZET**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande au SMEG du renforcement du poste de SAUZET (alimentant notamment le Mas Lagier); le SMEG prendra en charge la totalité de l'investissement (63 000 € TTC), le coût pour la commune est donc nul.

### **6. FOUR COMMUNAL**

Un projet de four communal a vu le jour cette année ; les promoteurs du projet sont présents ce jour en réunion pour participer au débat du Conseil Municipal : Francis ROUZAUD – Didier MAITRE – Jean-Marc MARTIN – Fernand CANDEL – Gilbert PIN-BARRAS.

Le Conseil Municipal avait déjà débattu du sujet et s'était accordé pour trouver l'idée de construire un four excellente dans la mesure où elle revêt un caractère social et convivial et parce que le bâtiment s'inscrira pleinement dans l'esthétique du patrimoine ancien du village.

La question du lieu d'implantation est évidemment préalable au développement de tout projet ; après une réunion entre le maire et les promoteurs du projet le 11 juin 2019, le Conseil Municipal s'était déplacé début juillet sur différents emplacements possibles et orientait plutôt son choix sur la Grand' Terre (autrement appelée Grande Aire), ce choix devant être confirmé après examen des contraintes notamment la prise au sol du bâtiment car la Grand' Terre est aujourd'hui largement utilisée l'été comme terrain de pétanque.

Après élimination des solutions nécessitant le consentement de propriétaires privés, riverains de la Grand Terre, deux solutions sont à étudier :

1. Implantation dans la poursuite de l'ancien transformateur, le long du Chemin des Aires mais il faut confirmer que l'empiètement sur la Grand' Terre n'est pas trop important
2. Implantation au Sud de la Grand' Terre après s'être affranchi du risque « Mines »  
La Mairie engagera une réflexion avec le Cabinet Crouzet sur la solution 2.

Plusieurs autres actions seront engagées :

- Un devis de maçonnerie et charpente a été fourni par l'Entreprise Rubis pour un montant de 25 000 € environ. Des devis pour béton, électricité, plomberie, terrassement, ferronnerie, raccordement à l'eau/assainissement devront être demandés ; ces devis intégreront le fait qu'un WC public sera installé dans l'ancien transformateur. La mairie prend en charge cette action.
- Un permis de construire sera préparé ; les promoteurs du projet prennent en charge cette action.
- Des subventions seront demandées. La mairie prend en charge cette action.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par une sous-commission de la Commission Patrimoine et Environnement, comme ce fût le cas pour d'autres actions comme la réalisation du film sur l'histoire du PIN. Cette sous-commission reste à créer.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 5
---------------------------------	----------------------------------------

Une fois le projet réalisé, le four pourra être géré par une association ou bien par une sous-commission comme évoqué auparavant.

## **7. SOUSCRIPTION ET ADHÉSION AU NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la souscription et l'adhésion au nouveau contrat d'assurance contre les risques statutaires et sa délégation au centre de gestion du Gard. Ce contrat couvre le remboursement de la mairie en cas de maladie des employés municipaux, le contrat actuel arrivant à échéance.

## **8. SOIREE ASTRONOMIE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité un don de 100 € à l'association Orion Provence pour sa participation à l'après-midi puis à la soirée Observation du ciel du 27 septembre.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### 9.1. Don pour la restauration de Notre Dame de Paris

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu des remerciements de la Fondation en charge de la restauration de Notre Dame de Paris.

### 9.2. Mise en place d'un 2ème IRM au Centre Hospitalier de BAGNOLS SUR CEZE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation d'un deuxième IRM à l'Hôpital de Bagnols Sur Cèze à été acceptée par l'Agence Régionale de Santé du Gard. Lui-même, comme de nombreux autres maires, avait fait cette demande à l'ARS en avril 2019. En effet la dotation « normale » en France est d'un appareil pour 70 000 habitants alors qu'elle est de un pour 140 000 habitants dans le secteur de l'Hôpital de Bagnols Sur Cèze, ceci se traduisant par un temps d'attente de consultation moyen de 40 jours.

### 9.3. Préparation de la cérémonie du 11 Novembre

Elle se déroulera à partir de 11 heures avec la participation de l'école.

### 9.4. Visite des Chantiers d'Utilité Sociale

L'Agglomération du Gard Rhodanien délibère actuellement dans le choix d'un village où des réalisations notables dans le cadre des chantiers d'Utilité Sociale ont été réalisées, pour présentation à des représentants du Conseil Départemental, de La Région et de la DIRECTTE. Cette éventuelle manifestation aurait lieu le 12 novembre. LE PIN est dans la liste des communes éligibles. Le choix définitif sera arrêté par l'Agglomération du Gard Rhodanien dans la semaine.

### 9.5. Wifi Public LE PIN

Elle sera installée sur le village prochainement (échéance à déterminer précisément) et prise totalement en charge par l'Agglomération du Gard Rhodanien. Elle couvrira la place de la mairie et de l'église.

### 9.6. Histoire de la vie au Pin

Le projet de livre sera examiné le 21/10 par la commission en charge du dossier.

### 9.7. Vœux du maire et repas des aînés

La date est fixée au 18 janvier 2020.

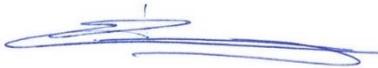
### 9.8. Aire de pique-nique

L'aire du Castellans sera réaménagée prochainement par l'employé municipal.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 5
--	---------------------------------	----------------------------------------

9.9. Bulletin Municipal 2019

Une réunion de la Commission Communication que préside Anne LUPIAC aura lieu le mardi 12 novembre à 16 heures.

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Mireille ROUZAUD	